

LE BRHELL FEST S'INVITE AU 4T !

RÈGLEMENT DIRT-TRACK

LE 4T AVEC LE BRHELL FEST PROD., ÇA FAIT QUOI ?

- ☑ Un événement à vocation de loisirs à l'état d'esprit forcément amical
- ☑ Un moment qui conjugue démonstration de bêtes à moteur et rigolades
- ☑ Un week-end déchiboitant organisé par 2 supers associations

BRHELL FEST ? KÉZAKO ??

UN PEU DE CULTURE

Le terme "brèle" arrive tout droit de l'argot militaire arabe avec le mot "bghel" qui signifie "mulet". Avec ces montures inhabituelles, les soldats marocains, notamment ceux de la compagnie des Goums, ont une réputation de champions tellement ils étaient craints par leurs adversaires...

Une fois exporté en France, le terme "brèle" se confond avec celui de "bête". Bête comme "animal", comme "idiot" mais aussi comme "Satan"... Ainsi, les cornes de bouc, ornant la tête du diable en personne, sont rapidement comparées aux guidons des 2-roues et inspirent les pilotes. La "mob", "pétrole", "meule", "pétoire", "bécane"...devient alors, aussi, la "brèle" (ou "brêle).

ET DES PRÉCISIONS !

Ce qui est appelé ici "démonstration" peut être qualifié autrement. En effet, concernant le Brhell Fest ce qui est proposé sous l'appellation "Dirt-Track" est précisément "une manifestation de véhicules terrestres à moteur, réalisée sur un circuit en terre battue, fermé et non-permanent, dans un lieu privé, non ouvert à la circulation publique."

Surtout, il ne s'agit ni d'une course chronométrée, ni d'une compétition. Il est proposé des roulages sur piste sans classement. C'est pourquoi, il n'y a pas de place pour l'agressivité quelle que soit sa forme. En quelque sorte, l'idée c'est de "s'entraîner" avec un 2-roues, des potes, dans un cadre festif. Pour ces motifs, il apparaît évident qu'un règlement est nécessaire.

10-11 SEPTEMBRE 2022

SAINT MAURIN (47)

L'ASSOCIATION BRHELL FEST PROD. PORTE PARTICULIÈREMENT SON ATTENTION SUR LA **SÉCURITÉ**, LE **CONFORT** ET LA **TRANQUILLITÉ** DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES PRÉSENTES LORS DE L'ÉVÈNEMENT : **PARTICIPANT-E-S**, **BÉNÉVOLES**, **ARTISTES**, **PASSANT-E-S** ET **HABITANT-E-S DU VILLAGE** QUI NOUS ACCUEILLE.

LES QUESTIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES SONT AUTOMATIQUEMENT PRISES EN COMPTE.

**RESPECT DES GENS, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT
& PAS DE MISE EN DANGER : DE RIEN, NI DE PERSONNE !**

SESSIONS DE ROULAGES

Les sessions de roulages se déroulent sur 2 jours :

- ✘ SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022, DE 11H00 À 12H30 ET DE 14H45 À 19H15
- ✘ DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022, DE 10H00 À 12H30 ET DE 14H00 À 17H00

Des pauses sont prévues afin que chacun-e bénéficie de temps de repos suffisant.

EN DEHORS DE CES HORAIRES (BREAK COMPRIS), IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER LE CIRCUIT.

L'association informe les participant-e-s qu'à partir de **10H00**, **LE SAMEDI 10 SEPTEMBRE**, LA **VALIDATION DES INSCRIPTIONS** est ouverte.

Selon les disponibilités de l'équipe de bénévoles et selon les temps impartis, des **ESSAIS** seront proposés.

AVANT LES ROULAGES SUR PISTE

Les bénévoles avec un **GILET DE COULEUR ORANGE FLUO** indiquent qu'ils-elles sont "auxiliaires de piste".

Pour utiliser le circuit, l'inscription du-de la participant-e doit être validée, ce qui induit la prise de connaissance du présent **RÈGLEMENT**. De plus, la brêle et son-sa pilote passent, ensemble, un "**CONTRÔLE TECHNIQUE**". Si un élément non-conforme lié au véhicule ou au-à la conducteur-conductrice est constaté, l'accès à la piste peut être refusé. Le remboursement des frais de participation est annulé.

Les 2-roues doivent être conformes, en tous points, aux impératifs suivants :

PNEUS ROUTE-TRAIL-TRIAL : PNEU ARRIÈRE À CRAMPONS MOTOCROSS INTERDIT !

PAS DE LEVIER DE FREIN AVANT, NI DE BÉQUILLE !

OBJETS CASSANTS, PROTUBÉRANTS OU DANGEREUX RETIRÉS !

Les pilotes, quant à eux-elles, doivent porter :

UNE TENUE VESTIMENTAIRE ADAPTÉE À L'ACTIVITÉ

DES CHAUSSURES COUVRANT PIEDS ET CHEVILLES (TYPE BOTTES)

UN CASQUE À JUGULAIRE HOMOLOGUÉ ET DES GANTS ROBUSTES

Tout-e conducteur-conductrice **CÉDANT SA PLACE** à une tierce personne sans y avoir été autorisé-e par les référent-e-s de l'activité peut être exclu-e d'office des roulages sans attendre un remboursement.

Chaque participant-e ainsi que sa monture sont répertorié-e-s par l'association et portent, en conséquence, le **BRACELET** et la **PLAQUE NUMÉROTÉE** attribués.

Il-elle est responsable de son comportement. **IL N'Y A PAS D'EXCEPTION : LE RESPECT DE LA LOI EST SOUVERAIN.** Par exemple, rouler sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants ne peut pas être toléré. Si les membres de l'association ne sont pas des représentant-e-s des Forces de l'Ordre, ils-elles ont fait le choix de participer à cet événement. Certes, celui-ci se veut festif mais la conduite de véhicules à moteur comporte de vrais risques. C'est pourquoi, les bénévoles garantissent, **AVEC DISCIPLINE ET SÉRIEUX, LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ DE TOU-TE-S.**

Les **RÈGLES DE BASE**, les **RAPPELS DES POINTS IMPORTANTS** de ce document ainsi que la définition et la signification des **DRAPEAUX** ou le rôle des **COMMISSAIRES DE PISTE** sont énoncés et affichés au stand de la zone Dirt. Chacun-e est invité-e à poser des questions : toutes ! Aucune n'est stupide.

Une fois leur inscription finalisée et avant chaque roulage, les pilotes sont dirigé-e-s vers une **ZONE D'ATTENTE**, puis vers la **LIGNE DE DÉPART**. Il est interdit de fumer dans ces espaces.

PENDANT LES ROULAGES SUR PISTE

L'ASSOCIATION ASSURE LA SÉCURITÉ DE LA DÉMONSTRATION DURANT LES ROULAGES EN PARTICULIER.

Quoi qu'il en soit, il est possible de faire appel à n'importe lequel-laquelle des bénévoles durant toute la durée de l'évènement. Il est à savoir que la plupart ont bénéficié de la [FORMATION PSC1](#)¹.

Chaque roulage comprend **4 TOURS DE PISTE**. Ils sont effectués dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Aucun déplacement dans l'autre sens n'est admis.

Les départs s'organisent selon des **CATÉGORIES** préalablement établies et sont ouverts, au maximum, à **10 DEUX-ROUES PAR ROULAGE**.

UNE FOIS LANCÉ-E, SI VOUS DEVEZ VOUS ARRÊTER :

LEVEZ ET AGITEZ LE BRAS AFIN DE VOUS SIGNALER

DIRIGEZ-VOUS AVEC PRUDENCE VERS L'INTÉRIEUR DE LA PISTE

PRENEZ GARDE À NE PAS COUPER LA ROUTE AUX AUTRES

Pour toutes les **MANŒUVRES DE DÉPASSEMENT**, le-la pilote le-la plus lent-e évite un changement de trajectoire. Le-la pilote le-la plus rapide est maître de son dépassement et s'assure qu'il-elle a pris toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Tout-e pilote dont la **CONDUITE EST JUGÉE DANGEREUSE** est, après validation des référent-e-s de l'activité, exclu-e, a minima, du roulage en cours.

ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Les associations souscrivent une **ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR** et une **ASSURANCE SPÉCIFIQUE RCO** (disponibles sur place) selon toutes les exigences légales.

Il appartient aux participant-e-s de vérifier l'application de leur propre police d'assurance dans le cadre de ce type de démonstration : **ASSURANCE INDIVIDUELLE PILOTE**² et **RESPONSABILITÉ CIVILE**.

¹ Prévention et Secours Civique de niveau 1

² www.assuretonsport.com (discipline Flat-Track)

Tout-e utilisateur-trice du circuit pourrait être tenu-e **FINANCIÈREMENT RESPONSABLE DES DÉGÂTS** qu'il-elle occasionnerait aux installations des associations.

Le roulage est ouvert à toute personne qui possède le **PERMIS CORRESPONDANT À LA CONDUITE DE SA BRÊLE**. C'est pourquoi, nous demandons, à l'inscription, d'attester de la détention d'un permis de conduire ou du brevet de sécurité routière.

À TOUT MOMENT, POUR DES RAISONS QUI SERONT ARGUMENTÉES, LES DOCUMENTS DONT VOUS AVEZ AFFIRMÉ QU'ILS SONT EN VOTRE POSSESSION, POURRONT VOUS ÊTRE DEMANDÉS.

Vous êtes **RESPONSABLE, À TOUT MOMENT, DE L'ENSEMBLE DE VOS BIENS** (brêles comprises) dans les espaces de l'événement. Vous ne pourrez pas vous retourner contre les associations en cas de vol ou de détérioration et les déchargez alors de toute responsabilité.

Enfin, il va de soi que les **MINEURS-E-S RESTENT SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE LEURS PARENTS OU TUTEUR-TRICE-S** sur l'ensemble du site, y compris dans les espaces qui leur sont dédiés.

DDROIT À L'IMAGE

Les participant-e-s autorisent les associations **À UTILISER LEUR IMAGE** pour la création et la distribution de visuels relatif à l'événement, y compris sur les réseaux sociaux (Facebook-Instagram-You Tube etc.).

Les associations invitent tou-te-s ceux-celles qui ne souhaitent pas que leur image soit diffusée à le dire, tout simplement ! Profitez-en : aucun justificatif ne sera demandé !

M MESURES EXCEPTIONNELLES S

Si certaines **CONDITIONS RENDAIENT IRRÉALISABLES L'ORGANISATION ET/OU LE DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT** (alerte sanitaire, mauvaises conditions climatiques etc.), les associations se réservent le droit d'annuler certaines activités, ce qui induit le remboursement des inscriptions.

La confirmation ou l'annulation de l'événement sera signalée sur la page Facebook des 2 associations ainsi que dans vos boites mail dans les meilleurs délais.